

pour une politique ouvrière

JOURNAL DE L'UNION DES CERCLES POUR UNE POLITIQUE OUVRIÈRE, ASSOCIÉ À L'ENTENTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS ET DES PEUPLES

Face à la crise des marchés financiers :
pas un centime pour les spéculateurs !

Plan de développement des services publics, soutien des assurances sociales ! Défense des postes de travail, des CCT et des statuts !

NON aux directives de l'UE qui visent à libéraliser l'ensemble des services publics, **NON à la prétendue « libre circulation »**, qui sert à imposer la plus brutale politique de dumping, et à affaiblir les syndicats

Pour un **NON** ouvrier à la reconduction de l'accord sur la prétendue « libre circulation des personnes », **6^{ème} rencontre de syndicalistes et de socialistes qui combattent les directives de l'UE en Suisse, 22 novembre à Berne**

Le SECO annonçait le 3 novembre : « Le puissant coup de frein auquel est confrontée l'économie suisse va entraîner une dégradation du marché du travail. Le SECO prévoit une poussée du nombre des chômeurs à 140'000 d'ici à la fin de l'an prochain, contre 96'000 à fin septembre dernier. (...) Le taux de chômage devrait dès lors grimper à 3,5% (contre 2,4% à fin septembre dernier) de la population active d'ici quinze mois ».

La crise qui secoue les marchés financiers fait peser de lourdes menaces sur la population laborieuse et la jeunesse. Elle fait peser une lourde menace sur les budgets des cantons et de la Confédération, qui vont être littéralement asséchés par les prétendues « mesures de sauvetage » et par la diminution des rentrées fiscales.

Dans cette situation, le Conseil fédéral a annoncé coup sur coup :

- un plan de « sauvetage » de l'UBS – qui se révèle être un plan de pillage pour renflouer les spéculateurs – par lequel il prélève 68 milliards de francs sur les fonds publics pour racheter des « actifs toxiques » ;
- une offensive majeure contre les fonds de pension, avec à la fois une réduction du taux minimal de rémunération des fonds de pension et la diminution du taux de conversion (qui sert à fixer le montant de la rente) ;
- la diminution du monopole de La Poste sur le courrier à 50 grammes, et la perspective de libéraliser le marché postal ;
- l'augmentation des tarifs de l'électricité suite à la libéralisation ;

Editorial

Il faut un NON ouvrier à l'accord sur la prétendue « libre circulation »

par Max Robert

Le Conseil fédéral observe scrupuleusement le rôle qui est le sien : calquer toute sa politique sur les directives de l'UE en vue de pressurer la population laborieuse jusqu'au dernier centime pour rétablir les taux de profit des capitalistes.

Ça suffit ! Dans tout le pays, comme dans tous les pays d'Europe, la révolte gronde. La mobilisation des fonctionnaires vaudois contre le nouveau système de rémunération des fonctions, malgré la division orchestrée par les organisations corporatives qui prétendent parler au nom des travailleurs, montre que la volonté de résister est tenace !

Il faut une autre politique. Aujourd'hui plus que jamais, il faut une politique de défense des intérêts des salariés face à l'appétit des marchés financiers !

Il faut imposer la défense des conditions de travail, la défense des postes de travail, des services publics et des assurances sociales. Il faut une politique de combat contre

les directives de l'Union européenne, qui, dans tous les domaines, imposent la satisfaction des intérêts des capitalistes aux abois !

C'est l'adaptation des directives européennes qui a conduit à la « libre circulation » des capitaux spéculatifs. C'est l'application des directives européennes qui conduit à la libéralisation des services publics, à la liquidation des assurances sociales et à la capitalisation des retraites !

La politique de l'Union européenne en matière de prétendue « libre circulation des personnes » n'a d'autre objet que de rendre illégale toute tentative de défendre les conditions de travail contre le dumping social et salarial, et d'affaiblir les syndicats en interdisant l'organisation de mobilisations sur le terrain syndical pour préserver les conditions de travail inscrites dans les lois et CCT dans chaque pays !

Il faut rassembler et regrouper les forces qui, dans ce pays et à l'échelle internationale, veulent mettre un coup d'arrêt à la politique de destruction impulsée par l'UE au service du grand capital !

Il faut un large comité de militants qui, dans le mouvement ouvrier, se prononcent pour le NON à la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes !

C'est pour cela que le *Journal* soutient la tenue d'une 6^{ème} rencontre de syndicalistes et de socialistes qui mobilisent, combattent la politique d'intégration, et appellent leurs organisations à se prononcer pour le NON à la libre circulation !

Invitation à la 6e rencontre de socialistes et de syndicalistes

Samedi 22 novembre 2008 de 11h00 à 16h00, Restaurant Mappamondo, Länggassstrasse 44, 3012 Bern

Pour la défense des salaires, des conventions collectives, des protections inscrites dans la loi sur les marchés publics, y a-t-il une autre issue que de dire non à l'accord sur la « libre circulation des personnes » ?

La 5e rencontre de socialistes et de syndicalistes qui s'est tenue le 17 mai à Neuchâtel avait adopté un appel aux élus du PSS aux Chambres fédérales, aux dirigeants du PSS et de l'USS, qui posait la question suivante : « Y a-t-il une autre issue que de dire non à l'accord sur la libre circulation des personnes ? »

Une délégation des signataires a été reçue par plusieurs conseillers nationaux socialistes à Berne. L'USS n'a pas jugé utile de rencontrer une délégation des signataires, considérant qu'il n'était pas possible de modifier la prise de position de l'assemblée des délégués du 16 juin.

Le groupe parlementaire PS a voté la prorogation de l'accord sur la libre circulation des personnes. L'assemblée des délégués du 16 juin a affirmé que l'USS ne lancerait pas, ni ne soutiendrait le lancement d'un référendum contre la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes. Elle a toutefois réservé sa position sur une éventuelle consigne de vote en cas d'aboutissement d'un référendum.

La 5e rencontre avait aussi pris connaissance de la tenue d'une conférence ouvrière à Stockholm les 24 et 25 mai « pour le retrait des arrêts Viking, Laval, Rüffert, de la Cour européenne de justice ».

Cette conférence, organisée par l'Entente européenne des travailleurs et par des syndicats suédois a réuni des syndicalistes et des militants ouvriers de Belgique, d'Allemagne, du Danemark, d'Espagne, de France, de Grande-Bretagne, de Norvège et de Suède. Un appel a été adopté et une délégation auprès de la Commission européenne a été reçue le 12 septembre à Bruxelles.

Les membres de la délégation se sont constitués en comité d'organisation d'une Conférence ouvrière européenne en février 2009.

Nous proposons de tenir une 6e rencontre de socialistes et de syndicalistes le 22 novembre à Berne.

(...) Les faits ne démontrent-ils pas qu'il n'y a pas d'autre issue pour défendre les salaires, les CCT, et les acquis des travailleurs que de dénoncer l'accord sur la libre circulation des personnes ? (...)

Dans nos syndicats, en particulier dans les services publics (Rail et Poste), mais aussi dans la construction et dans l'industrie, de plus en plus de voix s'élèvent pour attester du pouvoir contrer dans les urnes la reconduction des accords sur la libre circulation des per-

sonnes. Il s'agit ni plus ni moins d'exprimer à l'unisson avec les travailleurs français, hollandais et irlandais un NON sans appel à la politique de dumping salarial et social impulsée et coordonnée par l'UE.

Que faire ?

Nous vous proposons de débattre des questions suivantes :

- Est-il possible de défendre les salaires, les CCT, la loi sur les marchés publics sans dénoncer l'accord sur la libre circulation des personnes ?

- Comment combattre pour la victoire du non lors du référendum ? Comment regrouper et organiser les syndicalistes et les militants du PS qui veulent agir pour que leurs organisations s'engagent en faveur du non ?

- Comment regrouper et organiser les syndicalistes et les militants du PS qui veulent

combattre pour l'indépendance du mouvement ouvrier vis-à-vis des arrêts de la Cour européenne, des traités et des directives de l'UE, traités et directives qui remettent en cause les acquis que les travailleurs ont arrachés dans chaque pays.

C'est pour débattre de ces questions et nous organiser, que nous invitons les syndicalistes et les militants du parti socialiste à une 6^e rencontre qui aura lieu le 22 novembre à Berne.

Alexandre Anor (PS Genève)

Jean Claude Cochard (Syndicaliste SEV Vaud)

Michel Gindrat (syndicaliste SSP et PS Neuchâtel)

Miguel Pedrosa (syndicaliste Genève)

Michel Thiébaud (Genève)

Voir dossier complet sous www.ucpo.ch

Comment l'UE prépare de nouveaux jugements...

« Libre prestation de services : procédures d'infraction contre l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Italie et le Royaume-Uni. » Les juristes de l'Union européenne semblent travailler d'arrache-pied pour démolir les droits existant en Europe. Dans un communiqué daté du 16 octobre 2008, la Commission européenne annonce sous ce titre qu'elle a lancé des procédures d'infraction contre ces cinq pays. Concernant la Belgique, la Commission lui demande « de mettre fin aux conditions disproportionnées qu'elle impose aux entreprises de travail intérimaire établies dans d'autres Etats membres et qui souhaitent fournir leurs services en Belgique ». Et d'évoquer l'article 49 du traité

CE qui « devrait permettre à toute entreprise qui fournit un service dans un Etat membre (...) de fournir le même service sans entraves dans tous les autres Etats membres. Le non respect de ce principe pour les entreprises de travail intérimaire a pour effet de limiter la concurrence dans ce domaine », souligne le communiqué. Et la Commission menace : « En l'absence d'une réponse satisfaisante de la part du gouvernement belge, dans les deux mois de la réception de l'avis, la Commission pourrait saisir la Cour de justice ».

La Suisse directement concernée

Rappelons qu'en Suisse les entreprises de travail temporaire ayant leur siège dans un autre

pays n'ont pas le droit d'exercer et d'envoyer des travailleurs sur les chantiers ou dans d'autres entreprises. Or c'est justement une protection qu'entend faire sauter la Commission européenne. Elle l'a exigé de la Suisse ce printemps, en même temps qu'elle avait exigé la suppression de la règle des 8 jours pour l'annonce des travailleurs détachés.

Après les arrêts Laval, Viking, Rüffert et Luxembourg, un arrêt « Belgique » se prépare. Mais la Commission européenne n'est pas à un arrêt près, elle est déjà à l'oeuvre pour faire sauter les rares protections contenues dans les mesures d'accompagnement helvétiques...

Correspondant

«NON à la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes»

Arrêts de la Cour européenne de justice

● *Après plusieurs arrêts prononcés par la Cour européenne de justice à l'encontre des intérêts de travailleurs (notamment les affaires Laval et Viking), celle-ci vient par un nouvel arrêt, rendu le 3 avril 2008 (l'affaire Rüffert), d'annuler purement et simplement une loi du Land de Basse-Saxe en Allemagne. Cette loi stipule que dans les contrats publics, les entreprises adjudicataires des travaux, ainsi que les sous-traitants de celles-ci, sont tenus de respecter les conventions collectives de travail en vigueur dans ce Land.*

Cet arrêt de justice a retenu toute mon attention, car celui-ci aura des répercussions graves dans le monde du travail en général, et en particulier pour les travailleurs du bâtiment en Suisse. En effet, cet arrêt de justice crée un précédent qui fera jurisprudence dans tous les pays de l'Union Européenne. La Suisse ne faisant pas partie des états membres, elle est cependant liée par les accords bilatéraux à cette dernière.

L'affaire Rüffert

Le Land de Basse Saxe a mis au concours les travaux pour la construction de l'établissement pénitencier de Göttingen-Rosdorf. Après l'appel d'offres en 2003, l'entreprise allemande Objekt und Bauregie GmbH & Co. KG a obtenu l'adjudication pour les travaux de gros-œuvre de ce chantier public.

Lors de l'exécution de ces travaux, durant l'année 2004, l'entreprise allemande Objekt und Bauregie GmbH & Co. KG, a eu recours aux services d'une entreprise établie en Pologne en tant que sous-traitant.

L'entreprise polonaise a transféré 53 ouvriers de ce pays afin d'effectuer ces travaux en sous-traitance. Les salaires versés à ces travailleurs détachés sur ce chantier, étaient seulement de 46,57% du salaire minimal prévu dans la convention collective de travail régionale pour le métier du gros-œuvre.

Les autorités compétentes du Land de Basse-Saxe ayant constaté les infractions com-

mises par l'entreprise Objekt und Bauregie GmbH & Co. KG à la Loi du Land de Basse-Saxe sur la passation des marchés publics, ont résilié le contrat d'entreprise conclu entre eux. De plus, l'entreprise incriminée a dû payer une amende.

L'entreprise Objekt und Bauregie GmbH & Co. KG, a saisi la Cour européenne de justice qui a rendu un jugement sur le litige en date du 3 avril 2008 en défaveur du Land de Basse-Saxe (affaire Rüffert). En effet, la Cour européenne de justice, qui cela dit en passant, n'est pas une instance élue, a considéré que la législation du Land de Basse-Saxe est incompatible avec la directive européenne sur le détachement des travailleurs et contraire à l'article 49 du traité européen, lequel interdit toute entrave à la libre prestation de services au sein de la communauté européenne.

Conséquences sur le marché du travail dans le bâtiment à Genève

L'affaire Rüffert est un cas de figure qui concerne donc directement l'industrie du bâtiment. En effet, même si la Loi sur les travailleurs détachés en vigueur en Suisse part du principe que seules les conventions collectives de travail étendues, les contrats-types de travail et les dispositions légales applicables aux travailleurs détachés sont déterminants, de ce fait, les conventions collectives de travail étendues pour les métiers de la métallurgie du bâtiment, sont couvertes par cette loi. Toutefois, on peut légitimement se

demander ce qui se passerait si une entreprise étrangère ayant obtenu un marché public ou privé dans le canton de Genève, et ayant été condamnée par la justice genevoise pour non-respect aux dispositions des conventions collectives de travail précitées, ferait appel à la Cour européenne de justice.

Si nous prenons comme exemple l'arrêt prononcé par la Cour européenne de justice dans l'affaire Rüffert, il est évident, à mon avis, que celle-ci prenant comme référence la directive européenne sur le détachement des travailleurs, article 49 du Traité européen (lequel interdit toute entrave à la libre prestation de services au sein de l'Union Européenne), se prononcerait contre la décision de la justice genevoise, considérant que la législation suisse est incompatible avec la directive européenne précitée et ceci en vertu des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne considérés comme des traités internationaux.

Mes conclusions

Comme par le passé, je persiste à penser que les accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne n'auraient pas dû être signés avant que les «mesures d'accompagnement» pour protéger les conditions de travail usuelles des travailleurs en Suisse ne soient renforcées dans le cadre de la «libre circulation de personnes».

En Suisse, seule la moitié des salariés sont protégés par une convention collective de travail et nombre d'entre elles ne sont pas déclarées de force obligatoire ou ne prévoient pas de salaires minimaux.

En l'état actuel, les «mesures d'accompagnement» n'empêchent pas la sous-enchère salariale car elles sont insuffisantes. A cela viennent s'ajouter les dernières décisions de la Commission européenne et les

jugements de la Cour européenne de justice.

Aujourd'hui, une des causes du dumping social et salarial subi par les travailleurs en Suisse est incontestablement l'accord sur la «libre circulation des personnes».

L'affaire Rüffert est un des multiples exemples du danger qui pèse sur les dispositions légales prévues pour la défense des travailleurs comme les conventions collectives de travail en Suisse.

A mon avis, dans l'intérêt des travailleurs en général, et en particulier pour ceux de la construction, ceux-ci devraient s'opposer à la reconduction des accords bilatéraux en 2009 avec leurs organisations politiques et syndicales.

Miguel PEDROSA
Syndicaliste

IMPRESSUM

Editeur responsable:
Michel Gindrat

Comité de rédaction:
Alexandre Anor
Paul Bayard
Daniel Hofer
Claude Iseli
Max Robert

Ont collaboré à ce numéro:
Miguel Pedrosa
Jacques Eric Richard

Rédaction et administration:
Union des cercles pour une politique ouvrière
Case postale 1
1211 Genève 28
CCP: 12-67458-3
Fax: 022-733 87 31
info@ucpo.ch
www.ucpo.ch

La discussion au sein du Congrès ordinaire du PSS

● La place du PSS est dans le camp du NON

La discussion sur la reconduction de l'accord sur la « libre circulation des personnes » était à l'ordre du jour du Congrès ordinaire du PS, les 25 et 26 octobre à Aarau.

Force est de constater qu'il n'y a pas eu de « discussion » au sens que l'on accorde couramment à ce terme.

Après plusieurs heures de rapports de Christian Levrat, Micheline Calmy-Rey et Mario Fehr, le cadre était clairement posé par les dirigeants: il ne saurait y avoir d'autre position pour le PSS que le oui. Et seuls des irresponsables ou criminels pourraient songer à s'éloigner de cette ligne.

Chacun pourra se faire une idée des arguments présentés en consultant le site du PSS. Micheline Calmy-Rey, prenant clairement le parti des intérêts des exploiters disait notamment: « Les accords bilatéraux ont fait leurs preuves, ils donnent à notre pays le cadre solide dont il a besoin pour s'imposer devant la concurrence étrangère et garantir ainsi prospérité et emploi. Ils sont importants — surtout aujourd'hui, où s'annonce une période économique difficile. (...) »

Il est donc essentiel que le pays confirme une fois encore le 8 février son adhésion à la libre circulation des personnes et aux accords bilatéraux I.»

Et tant pis si la « concurrence », c'est l'accroissement de l'exploitation de la force de travail!

Les délégués au congrès ont ensuite eu l'occasion de présenter leur point de vue, chacun pendant 3 minutes. 4 délégués se sont inscrits. Chacun a exprimé soit des réserves, soit carrément un appel clair et net pour le non! Suite à cette parodie de « discussion », les délégués ont voté pour ou contre la question de la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes, le président ayant refusé que soit mise aux voix une troisième proposition, à savoir « oui, à condition que soit retiré le projet de loi sur les marchés publics » (lequel introduit le principe du lieu de provenance au détriment de celui du lieu d'exécution). Malgré les conditions discutables de la discussion, il s'est trouvé 30 délégués pour refuser la reconduction de la libre circulation, c'est à dire plus de 10% des voix!

Cette discussion doit se poursuivre, sur la base des faits vérifiables par tous, dans les rangs du PS!

Le parti de tous les salariés

(Intervention¹ de Max Robert, délégué de la section de Rolle au Congrès du PSS)

Le PSS est le parti de tous les salariés, sans discrimination, indépendamment de la nationalité. Il est aussi le parti qui défend les salaires des nettoyeuses portugaises ou italiennes. Il est aussi le parti des maçons ukrainiens ou polonais, détachés sur des chantiers ou dans d'autres mandats.

C'est la voix de ces salariés-là que je voudrais porter devant ce congrès.

Peut-on accepter que des travailleurs soient engagés dans ce pays pour des salaires de 5 euro de l'heure, ou de 1500 francs par mois ?

Non, camarades, c'est inadmissible, d'abord parce que les droits de ces collègues ne sont pas respectés !

Et c'est inadmissible, parce que la pression de cette concurrence, voulue par les patrons et par la droite, menace de dislocation les conditions de travail de chacun.

C'est inadmissible, parce que cela crée des réflexes racistes contre les travailleurs immigrés, qui sont surexploités et n'y sont pour rien !

Or ce qu'on appelle la « libre circulation », dans le jargon de Bruxelles, c'est précisément cette concurrence et cette pression. Non pas que l'expression « libre circulation », en elle-même, pose un problème. Tout le monde ici milite pour plus de liberté pour les salariés. Mais pas pour la liberté du renard libre dans le poulailler libre !

Au niveau de toute l'UE, les organisations des salariés sont de plus en plus opposées à la libre circulation. (...)

Concrètement, la CEJ a, par ses jugements, décrété illégales des lois nationales qui restreignent le dumping social.

Au Luxembourg, la loi prévoyait simplement que les travailleurs détachés bénéficient des mêmes conditions de travail que les autres salariés.

Dans le Land de Basse Saxe, en Allemagne, la loi prévoyait que sur les chantiers publics, c'est-à-dire financés par l'Etat, les conventions collectives devaient s'appliquer.

(...) La Cour européenne de justice a annulé toutes ces lois. Elle les a décrétées non conformes aux articles 43 et 49 du traité

fondateur de l'UE.

La politique de l'UE, c'est qu'il est interdit d'interdire le dumping.

Cette année, camarades, les masques sont tombés. Voilà le contenu véritable de la prétendue « libre circulation des personnes ».

D'ailleurs, un autre masque est tombé aussi : Christoph Blocher soutient de toutes ses forces la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes. Doit-on s'en étonner ? Qui plus que lui soutient l'exploitation des salariés et la régression sociale ?

Blocher a tenu un double discours pendant des années, cherchant à appâter l'électorat modeste en faisant croire qu'il défendait ses intérêts. Il a dû tomber le masque à l'heure d'un choix décisif !

Les bourgeois peuvent vous promettre toutes les mesures d'accompagnement qu'ils veulent, cela ne sert qu'à faire passer la pilule. On l'a vu en Suisse depuis quelques années : les mesures d'accompagnement sont inopérantes.

Et quand bien même elles se-

raient efficaces, qui peut garantir que demain, la CEJ ne va pas tenter une action contre la Suisse, et condamner la législation suisse plus favorable, au nom de l'application des traités et des accords ?

Les masses laborieuses, les salariés, les gens modestes n'attendent-ils pas de nous que nous défendions leurs intérêts, et pas ceux de la droite qui veut aggraver l'exploitation du travail ?

Le PSS doit défendre les conditions de travail de tous les salariés employés en Suisse. Les ukrainiens, les polonais, les allemands, les belges, les portugais, les turcs, les suisses, évidemment, et tous les autres. C'est pour cela, camarades, que je pense que le PSS doit combattre la politique de l'UE connue sous le nom de « libre circulation des personnes ». Le PSS doit se démarquer de Blocher et de toute la droite, et prendre la place qui est la sienne dans le camp du non au référendum !

1) Les conditions matérielles de la discussion n'ont pas permis que cette allocution soit prononcée intégralement.

30 ans de directives européennes conduisent à la débâcle financière !

«Pas un centime pour les spéculateurs!»

Le 16 octobre, le Conseil fédéral et la BNS présentaient un plan conjoint pour renflouer les spéculateurs menacés de faillites par les effets de leur propre activité. La BNS achète pour l'équivalent de 60 milliards de dollars US d'actifs « toxiques » (renommés pour l'occasion des « actifs illiquides »). Selon le communiqué du Département des finances, « Il s'agit d'une part de décharger le bilan de l'UBS d'actifs illiquides. A cette fin, la BNS a conclu avec l'UBS un accord de principe sur le financement à long terme et la liquidation en bonne et due forme de ti-

tres illiquides et d'autres actifs d'une valeur maximale de 60 milliards de dollars US. L'UBS est ainsi déchargée de risques importants qui auraient découlé de nouvelles réévaluations ». Autrement dit, des actifs sans valeur sont achetés à bon prix par la BNS. La BNS qui, pour l'occasion, emprunte des liquidités à ... la banque centrale américaine, et se retrouve à la tête d'une « fortune » en monnaie de singe ! La Confédération, quant à elle, « renforce la base de fonds propres de la banque » à hauteur de 6 milliards de francs suisses. Mais qu'on se ras-

sure, le communiqué poursuit : « L'engagement de la Confédération n'entraîne pas une augmentation durable de la dette. Comme pour d'autres dépenses extraordinaires, la dépense relative à la participation sera compensée grâce à des excédents structurels du budget ordinaire ». Or que sont les « excédents structurels du budget ordinaire » ? Les milliards que la Confédération a « économisés » en liquidant le statut des fonctionnaires, en privatisant les télécoms, en reportant des charges sur les cantons – qui les reportent à leur tour sur les communes – en rognant sur les

assurances sociales... Et c'est cet argent-là, produit de la déréglementation et du pillage qui devrait sauver de la faillite ceux-là même qui ont été les principaux bénéficiaires de la politique de déréglementation ? Le seul mot d'ordre, la seule revendication ouvrière, c'est : **Pas un centime pour les spéculateurs!** Les travailleurs, la population ont besoin d'un véritable plan de relance de l'emploi et des salaires ! Les spéculateurs nous conduisent à la ruine. Il faut nationaliser le crédit, et le mettre au service des besoins de la population !

La crise s'invite au Congrès du PSS

● *Le Congrès du PSS s'est tenu à Aarau les 25 et 26 octobre derniers. La crise financière a occupé une part importante des débats.*

Christian Levrat, président du PSS, dans son rapport introductif, expliquait : « La débâcle des marchés financiers n'est que l'ultime avatar de l'échec pratique des idéologies néolibérales. Impossible en effet aujourd'hui de ne pas évoquer le fiasco navrant de l'ouverture du marché de l'électricité. La libéralisation a conduit à une augmentation massive des tarifs, à des pratiques inadmissibles des grands groupes électriques (...) Le chaos actuel est directement lié à la libéralisation. (...) Le marché n'est pas un facteur de stabilité. La main invisible n'existe pas. L'ordre, la sécurité de l'approvisionnement, la planification à long terme, la qualité du service public : de tout cela les managers d'infrastructures libéralisées ne se soucient que peu. Ils doivent montrer qu'ils sont au moins aussi agressifs à restructurer et à réorganiser leurs entreprises que ceux du privé.

Nous devons lutter contre ces pratiques de dérégulation et de libéralisation. » C'est effectivement la place du PSS : lutter contre la dérégulation et la libéralisation ! Mais peut-on, lorsqu'on dit cela, faire l'impasse sur la place de l'UE dans les politiques de dérégulation et de libéralisation ? Peut-on se contenter de demander que les top managers restituent – aux banques – les bonus exorbitants qu'ils ont perçus, comme si c'était le fond du problème ? Peut-on, comme le fait le PS, apporter son soutien au plan des 68 milliards, fût-ce avec une légère réserve (à savoir qu'il faudrait que la Confédération devienne actionnaire de la banque) ? La libéralisation de la circulation des capitaux a accéléré le processus de décomposition. La Loi sur les bourses, en Suisse, date de 1993. Elle est la copie exacte des dispositions de l'accord EEE refusé en 1992 par le peuple. Le Conseil fédéral, à cette époque, indiquait en effet dans son message : « Le peuple et les cantons ont

rejeté l'Accord sur l'EEE le 6 décembre 1992. Le présent projet de loi est cependant compatible avec les directives de la CE précitées et en principe aussi avec les propositions de directives (en cours d'élaboration à cette époque) ». (FF 1993 / 1269) Il s'agit des directives édictées entre 1979 et 1993 en vue de libéraliser le marché des capitaux, en application du traité de Maastricht, qui prévoit d'œuvrer à la constitution d'un « marché intérieur caractérisé par l'abolition, entre les États membres, des obstacles à la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux ». (Traité de Maastricht, art 3) Ce sont ces lois qui, déréglementant la circulation des capitaux, ont accéléré la spéculation la plus effrénée, et conduit à une interdépendance générale des marchés financiers ! Peut-on parler de lutter contre la dérégulation et la libéralisation, tout en continuant à soutenir la politique de l'institution qui, depuis bientôt trente ans, s'applique à imposer la plus brutale politique de déréglementation et de libéralisation

dans tous les domaines ? Christian Levrat, dans son discours, mentionne à juste titre « Nous devons lutter contre ces pratiques de dérégulation et de libéralisation. Si nécessaire en recourant au peuple. (...) le Conseil fédéral a décidé, pas plus tard que mercredi dernier, de la libéralisation de la Poste. Une nouvelle étape qui produira les mêmes effets : augmentation des prix pour les clients individuels, détérioration du service, chaos sur les marchés. Au cœur de la crise financière, alors que la population est encore sous le choc des augmentations des tarifs des fournisseurs d'électricité, le Conseil fédéral veut libéraliser la Poste. C'est inadmissible et nous ne le laisserons pas faire ». Mais il tait délibérément le fait que cette politique de déréglementation, c'est la politique de l'UE, imposée en Suisse notamment par la voie bilatérale !

La lutte contre la déréglementation passe par la lutte contre la politique de l'UE ! Il n'y a pas d'autre issue !

M R

Suite à l'effondrement des marchés financiers

Nouvelles attaques du Conseil fédéral contre les rentes

● *Les caisses de pensions sont au cœur de la tourmente provoquée par la crise financière. C'est dans cette situation que le Conseil fédéral a annoncé 2 mesures qui auront des conséquences négatives sur les rentes, principalement pour les assurés des caisses privées. Le CF veut en effet diminuer le taux d'intérêt minimal sur les avoirs du 2e pilier de 2.75% à 2%. Il veut également baisser une nouvelle fois le taux de conversion, en le faisant passer à 6,4% d'ici à 2015, alors qu'il est aujourd'hui de 7,05% pour les hommes et de 7,1% pour les femmes.*

Baisse du taux d'intérêt minimal

Le principe même des caisses de pensions rend ces organismes très vulnérables en cas de crise financière. En effet, contrairement à l'AVS, où les cotisations des actifs servent à payer les rentes de retraités, les caisses de pensions sont basées sur le principe de la capitalisation. Pour chaque assuré, un capital est accumulé. C'est ce capital qui servira à payer les rentes. Actuellement, on évalue à 700 milliards de francs le total des capitaux accumulés par les seules caisses privées. Cette fortune est investie et, par conséquent, livrée à la spéculation. Depuis le début de la crise, 70 de ces 700 milliards de francs ont déjà été perdus.

Le capital est individuel pour chaque assuré. Chaque année, il est augmenté grâce à trois sources de revenus : 1. les cotisations de l'employé ; 2. les cotisations de l'employeur ; 3. le rendement obtenu en investissant le capital déjà accumulé. Vu les capitaux accumulés, cette troisième source de revenus prend une part de plus en plus importante au fil des années de cotisation. Dans les dernières années qui précèdent la retraite, le montant est proche de celui des cotisations. Le taux d'inté-

rêt minimal est, comme son nom l'indique, le taux minimal que la caisse doit garantir pour cette source de revenus. Si ce taux diminue, le capital accumulé par le travailleur sera plus bas.

Baisse du taux de conversion

Le calcul de la rente dépend du type de caisse de pensions. Pour les caisses fondées sur la primauté de prestation, la rente est calculée selon le revenu de la

dernière (ou des dernières) année de travail. Pour les caisses fondées sur la primauté de cotisation, la rente est calculée selon le capital individuel accumulé. Dans ce cas, le taux de conversion détermine le montant de la rente à partir du capital. Il permet de calculer la rente annuelle à partir du capital. En diminuant ce taux, on diminue directement les rentes.

Combinaison des deux mesures

Combinées, les deux mesures décidées par le Conseil fédéral provoquent une baisse substantielle des rentes. En diminuant le taux d'intérêt, le CF provoque une baisse du capital accumulé au moment où le travailleur atteint la retraite. La diminution du taux de conversion implique une baisse de la rente par rapport à ce capital. Au lieu de représenter 7,1% d'un capital, la rente correspondra à 6,4% d'un capital plus petit.

Daniel Hofer

60 milliards dans un puits sans fond

La BNS a acheté pour 60 milliards de francs de titres qui, à court ou moyen terme, ne vaudront plus rien. Elle a financé cet achat par des emprunts qu'elle devra rembourser. Quel que soit le montage financier organisé, ce sont 60 milliards que la BNS va perdre dans l'opération. Actuellement, une part importante des bénéficiaires de la BNS est

reversée aux cantons. Ceux-ci seront, par conséquent, amenés à financer directement le sauvetage de l'UBS. Dans une situation où les cantons sont mis sous pression par des reports de charges de la Confédération et par la péréquation financière, ces nouvelles pertes pour les cantons ne seront pas sans conséquence sur leurs budgets.

Il existe même une volonté de faire payer directement le sauvetage de l'UBS aux cantons. Dans une initiative parlementaire, le groupe UDC propose de libérer sans tarder la BNS de l'obligation de verser aux cantons les parts qui leur sont dévolues pour qu'elle puisse se remplumer en gardant pour elles les bénéfices.

DH

Courrier d'un délégué du Congrès

Le point 8 de l'ordre du jour :

“ Cher Président,

Par la présente, je tiens à manifester un certain étonnement quant au traitement du point de l'ordre du jour susmentionné. Je relève, me semble-t-il, que nous ne sommes pas tous égaux devant le congrès.

En avant première, une Conseillère fédérale chauffe la salle sur le thème abordé lors de son discours.

Puis le point est abordé : je constate que les camarades qui défendent le non (et il faut être courageux !) appuient leur discours sur des faits politiques qui ont traversé le parti où ont été donnés en exemple par des instances politiques ou admi-

nistratives !

Au mois de juin, lors du débat parlementaire au Conseil national, Jean-Claude Rennwald relevait que dans l'horlogerie jurassienne non conventionnée, des salaires inférieurs jusqu'à 600 francs par mois aux minima conventionnels ont été découverts. Il citait également le cas d'une ouvrière horlogère en Ajoie qui touche un salaire de 2550 francs par mois!

Le Secrétariat d'Etat à l'Economie a publié un rapport concernant les contrôles effectués entre le 1er janvier 2006 et le 30 juin 2007. Dans les branches pour lesquelles il n'y a pas de convention collective de force obligatoire, des infractions sur

les conditions de travail et les salaires ont été constatées dans 8% des cas. Ce taux monte à 24% dans les secteurs où il y a des conventions collectives de force obligatoire.

Je vous rappelle que lors du Congrès de Bâle, nous avons discuté d'un sondage effectué auprès de nos membres et sympathisants suite à la défaite électorale aux élections fédérales. Plus de la moitié des personnes qui y ont répondu considèrent que le Parti doit mettre plus en avant les thèmes de la lutte contre les salaires indécents et la lutte contre la nouvelle pauvreté, alors que moins de 20% considéraient qu'il fallait mettre plus en avant le

Neuchâtel

Interview de Michel Gindrat, candidat à l'élection au Grand conseil neuchâtelois

● *Les élections cantonales neuchâteloises auront lieu en avril 2009. Le parti socialiste du littoral neuchâtelois (PSLN), qui réunit les sections des districts de Neuchâtel et de Boudry, s'est réuni le 6 novembre pour élire les candidats de ces deux districts.*

Quelle était l'état d'esprit de l'assemblée ?

Cette assemblée a démontré une véritable volonté de se mobiliser pour maintenir la majorité de gauche au Grand conseil et au Conseil d'Etat. De nombreux intervenants, qui manifestaient leur volonté de lutter pour reconduire la majorité de gauche, ont cependant critiqué la politique du Conseil d'Etat.

Jean Studer, pillier socialiste du Conseil d'Etat, a eu des propos très durs à l'égard de ceux qui oseraient critiquer la politique du Conseil d'Etat et qui remettraient en cause le mécanisme du frein aux dépenses. Il fallait selon lui en finir avec « une at-

titude critique minoritaire », arrêter de « regarder dans le rétroviseur » et ouvrir une perspective de « rêves ».

Tu a été élu comme candidat. Quelle est ta motivation ?

Je suis intervenu pour dire que le PS doit se présenter et être l'allié des syndicats ! Les référendums contre l'élévation de l'âge de la retraite des femmes, contre la révision du droit du bail, contre la loi sur le marché de l'électricité (LME), ont été la base des succès du parti. Mais il faut reconnaître que durant la dernière législature la politique de notre parti de nos élus et en particulier du Conseil d'Etat s'est éloignée des revendications des travailleurs et des syndicats C'est le cas notamment en ce qui concerne la déréglementation des horaires du personnel de la vente. Le Conseil d'Etat a proposé, et une partie du groupe socialiste a accepté cette déréglementation.

Comment expliquer cette rupture avec les

syndicats et les salariés ?

De nombreuses attaques ont été menées en raison des mécanismes de frein aux dépenses. Ainsi, pendant trois ans sur quatre, les mécanismes salariaux normaux dans la fonction publique ont été remis en cause par le Conseil d'Etat. L'accord négocié avec les syndicats sur la caisse de pensions unique a été remis en cause par le Conseil d'Etat. L'accord négocié et conclu entre le DECS et les syndicats d'enseignants sur la sortie des mesures d'économies a été remis en cause par le Conseil d'Etat. Si je suis candidat, c'est parce qu'il faut changer de cap.

Concrètement, changer de cap, qu'est-ce que cela veut dire ?

J'ai toujours dénoncé le mécanisme du frein aux dépenses et à l'endettement comme étant anti-démocratique, car il permet à la minorité de dicter ses conditions à la majorité et aussi parce qu'il remet en cause les accords négociés avec les syn-

dicats.

La prochaine législature sera très difficile en raison de la crise financière, de la récession qui l'accompagne et de la baisse des rentrées fiscales. Dans cette situation, le frein à l'endettement et aux dépenses sera comme un garrot pour les travailleurs et les employés de l'Etat. Au nom du 2% de déficit maximum autorisé par ce mécanisme, de nouvelles coupes dans les budgets seront exigées année après année. Dans cette situation, où ceux qui s'enrichissent grâce à la spéculation exigent que les fonds publics contribuent à leur renflouement, nous nous engageons, comme socialistes, à défendre les salaires, nous nous engageons à défendre les prestations sociales, nous nous engageons à défendre les services publics.

Quelles ont été les réactions dans la salle ?

Il y a eu beaucoup de candidats qui se sont exprimés contre le frein aux dépenses et à l'endettement. Il y a eu surtout de nombreux candidats pour exprimer leur lien avec les syndicats et les travailleurs. Un camarade a posé la question de la défense des salaires des travailleurs en relation avec l'accord sur « la libre circulation des personnes ». La présidente du groupe parlementaire lui a répondu que de bonnes mesures d'accompagnement faisaient partie des axes de la campagne électorale.

Quelle a été ta position ?

Je suis revenu sur la nécessité de défendre les salaires et les conditions de travail. J'ai fait part des faits qui démontrent objectivement que l'accord sur la prétendue « libre circulation des personnes », conduisait en fait à la baisse des salaires et à la déréglementation des conditions de travail.

du PSS à Cristian Levrat, président

Libre circulation des personnes.

thème de l'adhésion à l'UE. Plusieurs intervenants dont Sommaruga – conseiller national genevois, parle du oui à la libre circulation mais demande qu'on prenne des mesures concernant le logement.

Mon interrogation se porte sur quel mot d'ordre pour ces votations du 8 février 2009 ?

Les travailleurs n'attendent pas des promesses mais des faits. Pour eux, le débat ne concerne pas un idéal européen mais la défense de leurs conditions de travail et de leur pouvoir d'achat. Quelle garantie avons-nous, aujourd'hui, que nous pourrions défendre les salaires dans le cadre de la libre circulation des personnes.

Quand on fait un bref bilan on constate :

1. Les militants du Parti ne sont pas favorables à ce que l'on mette en avant la politique d'adhésion à l'UE;
2. Des camarades revendiquent le oui, mais avec des conditions;
3. D'autres donnent le non comme solution, avec de nombreux exemples à la clé de non respect des conventions collectives ou la remise en cause de lois nationales protégeant les travailleurs.

Quel sera le mot d'ordre du Parti suite à ce Congrès ?

● Un oui sans condition? Ce n'est pas une majorité exprimée.

● Un oui conditionné? Mais à quelles conditions et avec quelles garanties ?

Quel que soit le choix porté par la direction du Parti à cette votation en se basant sur le Congrès d'Aarau, nous risquons d'y laisser des plumes.....

Les oui... mais, les non, les sondés, les ouvrières et ouvriers qui mettent de l'espoir dans le Parti ne seront pas satisfaits (...).

Jacques Eric Richard,
membre du PSG

Propos recueillis par
le Journal

Appel aux jeunes travailleurs, apprentis, lycéens, étudiants

Non à la libre exploitation des travailleurs et des jeunes!



Tous les jeunes et tous les travailleurs doivent pouvoir bénéficier des mêmes droits, des mêmes conditions de travail, indépendamment de leur nationalité ! Nous ne pouvons pas accepter la reconduction de la soi-disant «*libre circulation des personnes*» parce qu'elle conduit à une baisse généralisée des salaires et à une dégradation des conditions de travail et d'étude.

Les faits le démontrent, la prétendue «*libre circulation des personnes*» est en réalité une politique de sous-enchère généralisée. En effet, il arrive de plus en plus que l'on fasse travailler des personnes sur des chantiers et dans des usines dans des conditions lamentables en Europe et en Suisse. 5 euros de l'heure, 1500 francs par mois ! et ce ne sont pas des cas isolés. Le «*plombier polonais*» n'a-t-il pas le droit de vivre lui aussi dignement du fruit de son travail ?

Cependant, dans les pays voisins, lorsque les syndicats veulent combattre la sous-enchère et imposer l'application des normes et conditions de travail en vigueur dans leur pays, la Cour européenne de justice déclare qu'il est illégal d'interdire le dumping, et annule donc les lois nationales qui protègent les travailleurs, et notamment les travailleurs détachés provenant de l'étranger. Au Luxembourg, par exemple, la loi selon laquelle tous doivent bénéficier des mêmes conditions de travail dans le cadre de la «*libre circulation*» a été déclarée non conforme aux directives européennes. Nous ne pouvons pas accepter cela.

Sous couvert de prétendue «*libre circulation estudiantine*», l'Union européenne, avec les accords de Bologne et la déclaration de Lisbonne (2000), est en passe de liquider les universités de service public et les HES, de livrer la science, la formation et la recherche au contrôle des multinationales et des spéculateurs,

et d'ériger la compétitivité économique en seul critère pour la «*survie*» des universités et des instituts de formation et de recherche, dont la vocation de service public est dénaturée profondément, et dont l'indépendance académique est liquidée !

L'Europe des patrons, de la droite et des multinationales veut imposer, avec la «*libre circulation des personnes*», une concurrence déloyale entre les travailleurs. Cette politique pousse bien évidemment à la xénophobie car elle monte les travailleurs les uns contre les autres. De plus, elle nous amène tout droit vers la liquidation des droits acquis dans chacun des pays au prix d'années de lutte acharnée des travailleurs et étudiants:

- Le terme «*libre circulation des personnes*» est totalement mensonger et amène au racisme et non à la tolérance et à l'ouverture comme son nom semble l'indiquer.

- Cette prétendue «*libre circulation*» menace les CCT, les conditions de travail et les salaires.

- Elle fait peser une lourde menace sur l'avenir des jeunes travailleurs et étudiants.

Nous, jeunes travailleurs, lycéens ou gymnasiens, apprentis, étudiants, ne voulons pas vivre dans un monde sans droits dominé par les multinationales.

Contre le droit pour les capitalistes d'exploiter sans limites et d'épuiser toutes les ressources, à commencer par la force de travail !

Contre la politique de l'Union européenne qui ne cherche qu'à lever toutes les entraves à l'exploitation des travailleurs et des jeunes!

Nous soutenons la 6ème rencontre de syndicalistes et de socialistes qui se tiendra à Berne le 22 novembre!

NON A LA PRETENDUE «LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES» le 8 février 2009

Nom , prénom	qualité	e - m a i l	signa ture	soutie n financier

Lettre de Christel Keiser membre du bureau national du POI - France

Conférence ouvrière européenne pour l'abrogation des jugements de la Cour européenne de justice

Proposition : Paris les 6 et 7 février 2009

“**Cher(e)s camarades, cher(e)s ami(e)s,**

Quand nous nous sommes quittés le 12 septembre dernier à l'issue de la délégation auprès de la Commission européenne, nous avons conclu sur la nécessité de poursuivre la campagne pour l'abrogation des jugements de la Cour européenne de justice et de convoquer, en février 2009, une conférence ouvrière européenne ouverte à tous les militants, toutes les organisations sur ces mots d'ordre. Depuis, la crise qui s'est développée à l'échelle internationale a permis de vérifier une nouvelle fois à quel point les institutions de l'Union européenne sont à l'initiative de toutes les attaques contre les droits et garanties. Ainsi, alors que la Banque centrale européenne a déboursé 1 500 milliards d'euros en trois semai-

nes pour renflouer les spéculateurs, les gouvernements, aux ordres de l'Union européenne, mettent en œuvre les attaques les plus brutales contre les travailleurs.

Dans ce contexte, les mouvements de résistance ne faiblissent pas.

Ainsi, les travailleurs belges se sont mobilisés massivement le 6 octobre, à l'appel de leurs organisations syndicales, pour l'augmentation de leur pouvoir d'achat et la défense des conquêtes sociales fédérales, en particulier de la Sécurité sociale. Tous s'accordent à reconnaître que « si officiellement les syndicats n'avaient pas appelé à la grève générale, le pays était néanmoins largement paralysé par la journée d'actions « d'avertissement ». En Roumanie, ce sont les enseignants qui se sont mobilisés avec leurs organisations

syndicales pour une augmentation de salaire. Alors que le parlement a voté à l'unanimité une augmentation de 50 % des salaires, le ministre de l'économie et des finances, quelques jours plus tard, remet en cause ce vote afin de ne pas mettre en danger le statut de membre de l'Union européenne de la Roumanie.

En Pologne, ce sont les travailleurs des chantiers navals de Gdansk et Szczecin qui ont manifesté à plusieurs reprises pour contester la décision de la Commission européenne de remettre en cause les aides accordées par l'Etat afin d'éviter la fermeture des chantiers. Dans ces conditions, plus que jamais, se vérifie le bien fondé des conclusions de notre délégation.

Les 4 et 5 octobre 2008, s'est réuni le Conseil fédéral national du parti ouvrier indépen-

dant au cours duquel nous avons discuté de la mise en œuvre des conclusions de la délégation à Bruxelles.

Le Conseil national fédéral a fait la proposition, dans le cadre de l'Entente européenne des travailleurs, que la conférence ouvrière européenne se tienne à Paris et qu'à l'issue de cette conférence se tienne un grand meeting internationaliste.

Sous réserve de la confirmation de la disponibilité d'une salle, nous proposons que cette conférence ait lieu les 6 et 7 février 2009.

Que pensez-vous de cette proposition ?

Fraternellement,

Christel Keiser, membre du bureau national du POI

”

ABONNEZ-VOUS!

Je choisis la formule suivante

- Abonnement** au *Journal* de l'UCPO: 30.- / 50.- / ... *
10 numéros (pli fermé)
- Abonnement combiné** au *Journal* de l'UCPO et à *Informations Internationales*:
50.- / 80.- / ... *
10 numéros (pli fermé) et envoi bi-mensuel d'*Informations Internationales* par courrier électronique
- Adhésion** comme membre souscripteur avec abonnement au *Journal* de l'UCPO et à *Informations Internationales*: à 100.- / 150.- / 200.- / ... *
10 numéros (pli fermé) et envoi bi-mensuel d'*Informations Internationales* par courrier électronique
- Je verse ma contribution en une fois / par semestre / par trimestre / par mois *

Nom, prénom.....

Adresse.....

Email.....

NPA, Localité.....

Date..... Signature.....

* soulignez ce qui convient

Talon à envoyer à: UCPO, case postale 1, 1211 Genève 28

Versements: CCP 12-67458-3